



FORMULAIRE DE SOUTIEN DU DIFFUSEUR – Programme télé

À remplir par le diffuseur

Date de dépôt au Fonds Bell :	
Titre de la série télé :	
Diffuseur	
Principaux contributeurs à la production canadienne (PCPC) : (Demande reliée à l'enveloppe PCPC)	Nom du diffuseur :
Diffuseur privé : (Demande reliée au programme sélectif)	Nom du diffuseur :
Diffuseur public et diffuseur public à vocation éducative et culturelle : (Demande reliée au programme sélectif)	Nom du diffuseur :
Chaîne(s) télé du diffuseur :	
Nom de la société de production indépendante :	
Nom de la société affiliée à un télédiffuseur, s'il y a lieu.	
Genre : (les genres admissibles en série sont : dramatique, comédie, documentaire et mode de vie)	
Nombre d'épisodes : (min. de 6 en comédie, documentaire* et mode de vie et min. de 4 en dramatique) *nouveau en 2020	
Durée des épisodes : 30 ou 60 min (demi-heure et heure)	
Date de début du tournage : (le tournage ne doit pas être terminé au moment de soumettre la demande au Fonds)	
Date de fin de tournage :	
Date de diffusion prévue :	
Total des points BCPAC : (8/10 minimum requis)	
Pour une demande reliée au <i>Programme télé sélectif</i> , un télédiffuseur public ou privé ne peut appuyer que deux demandes présentées au Fonds Bell. (Lorsque plusieurs télédiffuseurs sont regroupés sous une même entité corporative, cette entité ne peut soumettre que deux [2] demandes.)	
Il s'agit de la première demande reliée à la date de dépôt.	
Il s'agit de la deuxième demande reliée à la date de dépôt.	



FORMULAIRE DE SOUTIEN DU DIFFUSEUR – Programme télé

À remplir par le diffuseur

CONTRIBUTION POUR LE FINANCEMENT DES SÉRIES TÉLÉ DU DIFFUSEUR ET DU FONDS BELL

****Contribution maximale du Fonds Bell de 250 000 dollars par projet en série dramatique et comédie et de 150 000 dollars en documentaire et en mode de vie.**

La contribution du Fonds Bell ne peut excéder 40 % des coûts de production pour tous les projets reliés au programme.

Budget total de la production de la série télé :	\$	
Droit de licence télé :	\$	Durée de la licence télé :
**Contribution du Fonds Bell :	\$	

COMMENTAIRES

DÉCLARATION DU DIFFUSEUR ET DU PRODUCTEUR

Le diffuseur a examiné le budget ainsi que la structure financière du projet soumis au Fonds Bell pour le programme télé.

Par la présente, le diffuseur autorise le producteur indépendant à soumettre une demande au Fonds Bell pour le programme télé tel qu'il est stipulé dans ce formulaire (programme de télé sélectif ou enveloppe PCPC).

Si le producteur indépendant soumet une demande au programme télé enveloppe PCPC :

La contribution financière maximale du Fonds Bell, provenant de l'enveloppe PCPC, à laquelle le producteur a droit, est indiquée ci-devant dans le formulaire. La demande de financement au Fonds Bell pour le programme télé doit être soumise avant la date limite de dépôt, soit entre le 6 avril et le 30 septembre 2018, pour que le projet de série télé demeure admissible.

Par la présente, le télédiffuseur confirme que le financement de la série télé est conforme aux modalités et conditions régissant l'utilisation de son enveloppe du Fonds Bell à titre de principal contributeur à la production canadienne (PCPC).



FORMULAIRE DE SOUTIEN DU DIFFUSEUR – Programme télé

À remplir par le diffuseur

CONVENU ET ACCEPTÉ PAR :

POUR LE DIFFUSEUR :

Nom (en caractère d'imprimerie) :		Titre :	
Courriel :		Téléphone :	

Signature :

Date

POUR LE PRODUCTEUR :

Nom (en caractère d'imprimerie) :		Titre :	
Courriel :		Téléphone :	

Signature

Date